



Assemblée générale

Distr. générale
26 novembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 40 b) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
assistance économique spéciale à certains pays ou régions**

Assistance économique aux pays d'Europe de l'Est touchés par les événements survenus dans les Balkans

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Paragraphe 17

Substituer au texte actuel :

17. En 2000, 2001 et 2002, dans le cadre de sa politique de coopération pour le développement, la Grèce a consacré respectivement 80, 90 et 80 millions d'euros aux pays considérés, au titre de l'aide bilatérale au développement. Les principaux bénéficiaires ont été l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro. Les montants indiqués ci-dessus au titre de l'aide publique au développement comprennent les sommes affectées à la coopération technique, ainsi qu'à l'assistance humanitaire d'urgence et à l'aide alimentaire et financière, mais n'incluent pas les investissements privés.

